

Surveillance des commerces d'optique dans le Canton de Vaud – Art. 25 REPS

Informations générales			Conforme	Non conforme
1	Raison sociale au RC			
2	Nom commercial/enseigne			
3	Type	<input type="checkbox"/> Type A <input type="checkbox"/> Type B		
4	Adresse			
5	NPA et lieu			
6	Téléphone			
7	Courriel			
8	Nom, prénom du responsable titulaire de l'AE			
10	Son taux de travail	%		
11	Échéance de l'AE			
12	Nom, prénom du/des propriétaire-s			
13	Localisation du commerce	<input type="checkbox"/> Au Rez <input type="checkbox"/> A l'étage <input type="checkbox"/> Autres :		

Inspection des locaux		OUI/NON	Conforme	Non conforme
14	Y a-t-il un atelier pour le meulage dans le magasin ?			
15	Si oui, est-il séparé de l'espace de vente ?			
16	Si non au point 14, est-il décentralisé ?			
17	Équipement minimum du magasin : <ul style="list-style-type: none"> • Frontofocomètre • Matériel pour prise de mesures du centrage • Outillage pour ajustage 			
18	Y a-t-il une salle d'examen de vue ?			
19	Si oui, est-elle séparée de l'espace de vente ?			
20	Équipement minimum de la salle d'examen : <ul style="list-style-type: none"> • Phoroptère et/ou lunettes et verres d'essai • Optotypes conformes • Skiascope/autoréfractomètre (peut être placé ailleurs) 			

Surveillance des commerces d'optique dans le Canton de Vaud – Art. 25 REPS

21	Y a-t-il une salle d'adaptation de lentilles de contact ?			
22	Si oui, équipement minimum de la salle d'adaptation : <ul style="list-style-type: none"> • Lavabo à proximité • Lampe à fente 			
23	Magasin de type B : est-il équipé de matériel du pt 20 ou 22 (sauf lavabo) ?			
24	Le nom du responsable est-il présent sur la porte ou la devanture ?			
Remarques				

Examens de la vue et personnel		OUI/NON	Conforme	Non conforme
25	Personnel formé à l'étranger ¹	Les diplômes obtenus ont-ils une reconnaissance d'équivalence du SEFRI ?		

La Commission de surveillance		L'opticien/optométriste responsable
Nom, prénom du commissaire	Nom, prénom du commissaire	Signature et timbre humide
Lieu et date :		

¹ Joindre la liste du personnel annexée, dûment remplie

Surveillance des commerces d'optique dans le Canton de Vaud – Art. 25 REPS

Liste du personnel

	Nom et prénom	Titre obtenu	Reconn. SEFRI	Taux de d'activité %	Conforme	Non conforme
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						

Certifiée exacte,

Nom, prénom et signature du responsable :

Lieu et date :